

Extrait du registre des délibérations

Séance du 30 Juin 2016

L'an 2016 et le 30 Juin à 20 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de MOREL Jean-Pierre Maire

Présents : M. MOREL Jean-Pierre, Maire, Mmes : CAILLERE Nathalie, DHENIN Christine, ORTEGA Odile, WACHEUX Laurence, Melles : AGUEEFF Marianne, DEMALANDER Victoria, MM : DANGOUMAU Jean-Pierre, DAVRAINVILLE Sébastien, ERRAMMACH Youssef, FAUVEAU Philippe, MARTEAU Patrick, ROUSSELANGE Stéphane

Absente ayant donné procuration : Mme THUAL Isabelle à M. ROUSSELANGE Stéphane

Absent, excusé : M. DESHAYES Michel

A été nommée secrétaire : Melle AGUEEFF Marianne

Assiste à la séance mais ne prenant pas part aux délibérations : ALLAIN Julie, secrétaire de Mairie

Objet des délibérations

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE
AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND EVREUX AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LA PORTE NORMANDE
AUTORISATION AU MAIRE D'AGIR EN JUSTICE
REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS - GEDIA
DM N°1 - SERVICE D'EAU

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des membres présents.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ARRETE PREFECTORAL PORTANT PROJET DE PERIMETRE DE LA FUSION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GRAND EVREUX AGGLOMERATION ET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE LA PORTE NORMANDE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, le schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI) du département de l'Eure arrêté le 25 mars 2016 prévoit la fusion de la communauté d'agglomération Grand Evreux agglomération et la communauté de communes La Porte Normande.

Le préfet a, en application des dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, mis en œuvre l'orientation du SDCI par arrêté préfectoral du 3 mai 2016 portant projet de périmètre de la fusion de la communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la communauté de communes La Porte Normande.

Cet arrêté préfectoral a été notifié à la commune le 12 mai 2016. Dès lors, la commune dispose d'un délai de soixante-quinze jours à compter de cette notification pour se prononcer sur ce projet de fusion, sauf à ce que son avis soit réputé favorable.

A ce titre, Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le préfet ne pourra prononcer la fusion proposée, au plus tard le 31 décembre 2016, que dans la mesure où la moitié des conseils municipaux des communes incluses dans le projet de périmètre de la fusion projetée représentant la moitié de la population totale concernée aurait délibéré favorablement sur l'arrêté préfectoral portant projet de périmètre de la fusion projetée. Une telle majorité devra nécessairement comporter l'accord du conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse si cette dernière représente au moins le tiers de la population totale. A défaut d'accord des communes exprimé dans les conditions de majorité précitées, le préfet pourra, éventuellement, passer outre le désaccord des Communes en prononçant, au plus tard le 31 décembre 2016, par arrêté motivé la fusion projetée après avis de la commission départementale de coopération intercommunale (CDCI) du département de l'Eure.

Afin de rendre son avis, la CDCI disposera d'un délai d'un mois à compter de sa saisine par le préfet et pourra dans ce cadre entendre les maires des communes intéressées et les présidents des établissements publics de

coopération intercommunale (EPCI) à même d'éclairer sa délibération. Dans ce délai d'un mois, la CDCI pourra amender le périmètre de la fusion mise en œuvre par le préfet en adoptant un amendement à la majorité des deux tiers de ses membres. L'arrêté préfectoral portant création du nouvel EPCI par fusion des communautés fixera le nom, le siège et les compétences de la communauté issue de la fusion.

Il est donc demandé au conseil municipal de bien vouloir, compte tenu de l'ensemble de ces éléments, de se prononcer, conformément aux dispositions de l'article 35 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, sur le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion la communauté d'agglomération Grand Evreux Agglomération et la communauté de communes La Porte Normande, tel qu'arrêté par le préfet de l'Eure le 3 mai 2016.

Un tour de table est organisé pour que toutes celles et ceux qui le souhaitent puissent exprimer un avis. Le conseil, après en avoir délibéré, approuve le projet de périmètre du nouvel EPCI issu de la fusion la communauté d'agglomération Grand Evreux agglomération et la communauté de communes La Porte Normande, tel qu'arrêté par le préfet de l'Eure le 3 mai 2016 à la majorité des membres présents (11 voix pour, 1 voix contre, 2 abstentions), le vote s'étant tenu à bulletin secret.

A la majorité (pour : 11 contre : 1 abstentions : 2)

AUTORISATION AU MAIRE D'AGIR EN JUSTICE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'un agent a saisi le Tribunal Administratif de Rouen (76) à l'effet d'obtenir le rétablissement dans son intégralité de son régime indemnitaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2121-29 ;

Considérant qu'il convient que la commune soit représentée et défendue dans l'instance pendante devant le Tribunal Administratif de Rouen,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide :

1. D'autoriser la défense de la commune dans l'instance devant le Tribunal Administratif de Rouen.
2. De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour représenter la commune devant le Tribunal Administratif.
3. De désigner le cabinet d'avocats Jean-Paul LEGENDRE, avocat au Barreau de l'Eure, à l'effet de représenter et défendre les intérêts de la commune dans cette instance.
4. En l'absence de prise en charge par l'assureur de la commune, d'autoriser Monsieur le Maire à régler sur le budget les frais et honoraires afférents.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REDEVANCE D'OCCUPATION DES SOLS - GEDIA

Le maire informe qu'il y a lieu de délibérer pour recouvrir la redevance annuelle due par la société GEDIA pour leur occupation du domaine public;

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise le maire à recouvrir le montant de cette redevance qui s'élève à 292€ suivant détail ci-dessous :

((0.35€ X 4 330m)+100*1.16) en tenant compte :

- d'une part du taux d'évolution de l'indice d'ingénierie, par rapport à la valeur de référence prévue par le décret n° 2007-606 du 25 avril 2007, soit un taux de revalorisation de la redevance égal à 16% pour 2016.

-d'autre part de la règle de l'arrondi à l'euro le plus proche, conformément à l'article L.2322-4 du Code Général de la propriété des personnes publiques.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

DM N°1 - SERVICE D'EAU

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en vue de la souscription de l'emprunt pour le Service d'Eau, il y a lieu de procéder aux modifications suivantes sur le Budget Primitif 2016 :

En recette d'investissement :

article 1641 : + 100 000€

En dépense d'investissement:

article 213 : + 100 000€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve les modifications faites au budget primitif 2016 du Service d'Eau.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Informations Générales :

- Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton n'aura plus lieu d'exister au 31/12/2016. Cependant, le programme leader, qui gère des fonds européen par le biais de

cette structure reste en vigueur jusqu'en 2021 et les communes membres pourront toujours en bénéficier. C'est pourquoi un comité leader s'est récemment réuni pour élire une Présidente et des Vices Présidents afin de gérer les demandes de subventions. Il s'agit de fonds européens qui seront groupés avec les fonds régionaux afin de développer l'emploi sur le territoire de l'Eure. Les premiers projets ont été identifiés avec notamment pour la Communauté de Communes La Porte Normande, le projet du moulin de Garennes.

- Un rappel est fait sur les récentes dégradations dans le village et notamment la destruction de la vitrine du salon de coiffure par une voiture bélier, les buts de foot ont été à nouveau vandalisés, pliés et mis au milieu de la voie publique en pleine nuit. Ils ne seront pas remplacés.
 - Monsieur le Maire félicite tous ceux qui ont œuvré pour la fête de la musique pour cette belle réussite. Il remercie également les bénévoles et l'équipe municipale pour l'organisation de la journée portes ouvertes à l'église. Une cérémonie de clôture a eu lieu au cours François. Ce type de manifestation et d'activité est toujours positif pour la commune.
-
- P MARTEAU : Les travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable Grande Rue avancent bien et il n'y a que des retours positifs concernant l'entreprise qui réalise les travaux. Les travaux au niveau de la Croix du Carrefour sont terminés. Il ne reste que les branchements chez les particuliers à reprendre Grande Rue. Ces travaux seront réalisés avec le moins de dégradations possibles.
 - S DAVRAINVILLE : Le débouchage et le curage des 2 avaloirs de la côte du torchon a eu lieu et l'écoulement est revenu. Un nettoyage complet des avaloirs sera effectué prochainement suite aux récentes intempéries et au ravinement important que cela a entraîné.
 - Une précision est apportée par Monsieur le Maire à la demande de Monsieur Davrainville qui, compte tenu de ses nouvelles obligations professionnelles, souhaite quitter ses fonctions de Président de commission à la vie associative mais reste en fonction en tant que conseiller municipal. Son remplacement sera abordé lors du prochain conseil municipal.
 - S ROUSSELANGE : Le stationnement du véhicule au niveau du nouvel aménagement de sécurité Côte du Torchon pose un vrai problème de visibilité. Un devis a été demandé pour la mise en place de panneaux d'interdiction de stationner.
 - Ph FAUVEAU : Une discussion a été menée avec le riverain de la côte du Torchon qui stationne son véhicule au niveau de l'aménagement de sécurité. Il enlèvera son véhicule dès la mise en place des panneaux d'interdiction de stationner. Cependant, le problème de végétation débordante pose le même problème de visibilité.
 - C DHENIN : Il est demandé où en est la renégociation des emprunts de la commune. Une étude est en cours avec les banques. 2 des emprunts de la commune pourront être renégociés. L'entrée dans le Grand Evreux Agglomération va-t-elle modifier le système d'assainissement en cours sur la commune ? Cela est indépendant, la CCPN doit lancer une nouvelle étude de zonage sur L'Habit et Bois le Roy. C'est cette étude qui confirmera ou non le type de filière d'assainissement retenu.
 - Y ERRAMMACH : La 5^{ème} édition de Sport Roy aura lieu le 27 août prochain. Le prochain Echo des Forêts paraîtra mi-août avec une édition spéciale sur l'église.
 - JP DANGOUMAU : La mairie a connu des problèmes de téléphone. C'est rentré dans l'ordre sauf à l'école et à la bibliothèque. Les contrats d'abonnement avec Orange ont été revus. Celui de l'école et de la bibliothèque ont été modifiés afin de réaliser des économies. La procédure de reprise des concessions se poursuit. Le Procès Verbal sera réalisé en septembre.
 - N CAILLERE : L'aménagement floral mis en place sur l'espace vert à la Venellerie permettra sûrement d'empêcher le stationnement abusif des véhicules.
 - S ROUSSELANGE : Une demande est faite sur l'avancée des demandes de subventions auprès du Département de l'Eure pour le financement de la salle d'activités. Un rendez-vous a été pris avec le directeur de cabinet du Président du Conseil Départemental de l'Eure pour demander pourquoi la commune ne peut bénéficier du même taux de subvention que les autres communes du département pour le même type de projet.

La séance est levée à 22h30.